

Sujet : [INTERNET] Avis sur le projet de plan d'épandage de la station d'épuration de Bourg en Bresse

De : > secretariat (par Internet) <secretariat@mairie-marboz.fr>

Date : 17/06/2024 à 16:30

Pour : "ddt-spge-pg@ain.gouv.fr" <ddt-spge-pg@ain.gouv.fr>

Bonjour,

La Commune de MARBOZ émet un **avis favorable** à l'évaluation comportementale relative au projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.

Cordialement

Muriel BERGER

Mairie de MARBOZ 01851 – 18 rue du 19 mars 1962

Tél : 04 74 51 00 12

Mail : secretariat@mairie-marboz.fr

Ouverture au public du lundi au samedi de 9 h à 12 h

Accueil téléphonique à partir de 8 h et les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 45

www.marboz.grandbourg.fr et Facebook : Mairie de Marboz

De : ddt-spge-pg@ain.gouv.fr <ddt-spge-pg@ain.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 17 mai 2024 09:03

À : accueil@attignat.fr; mairie@bage-dommartin.fr; mairie@beny01.fr; mairie-berezyiat@wanadoo.fr; maire@bourgenbresse.fr; mairie@bressevallons.fr; accueil@buellas.fr; mairie@certines.fr; commune.ceyzeriat@wanadoo.fr; mairie.chaveyriat@wanadoo.fr; mairie@courmangoux.fr; mairie <mairie@dompierre-sur-veyle.fr>; mairie@jasseron.com; mairiedelent@gmail.com; mairie@malafretaz.fr; Mairie Marboz <secretariat@mairie-marboz.fr>; mairie@maronnas.fr; commune-meillonas@orange.fr; mairie@montagnat.fr; mairie@montcet.fr; mairie@montracol.fr; mairie@montrevel-en-bresse.fr; info@peronnas.fr; accueil.polliat@ca3b.fr; st-andre-sur-vieux-jonc@agglo-bourgenbresse.fr; mairie@stdenislesbourg.fr; mairie@saint-didier-daussiat.com; mairie <mairie@saintetiennedubois.fr>; mairie@saintjust01.fr; saintmartindumont@wanadoo.fr; mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr; accueil@saintpauldevarax.fr; mairie@st-remy01.fr; mairie.saint.sulpice@wanadoo.fr; mairie@servas.fr; mairietossiat@wanadoo.fr; mairie@val-revermont.fr; mairie@vandeins.fr; villemotier@wanadoo.fr; mairie@viriat.fr

Objet : SIGNALE : Saisine pour avis des maires compris dans le périmètre d'épandage du projet de plan d'épandage de la station d'épuration de Bourg en Bresse -application des articles L.122-1 V et R.122-7 du code de l'environnement

Mesdames et Messieurs les maires,

La DDT01 a été saisie d'une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 1° du code de

l'environnement, relative au projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse. Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse.

Ce projet a été soumis à évaluation environnementale par décision n°2020-ARA-KKP-2844 du 6 janvier 2021 du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes au regard des rubriques du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement :

- 26a) Plan d'épandage de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code et comprenant l'ensemble des installations liées à l'épandage de boues et les ouvrages de stockage de boues, dont la quantité de matière sèche est supérieure à 800 t/ an ou azote total supérieur à 40 t/ an ;
- 26b) Epandages d'effluents ou de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/ an ou volume annuel supérieur à 500 000 m³/ an ou DBO5 supérieure à 5 t/ an.

Conformément aux articles L.122-1 V et R.122-7 du code de l'environnement, en votre qualité de collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales notables sur votre territoire (périmètre d'épandage), **vous trouverez, ci-joint, l'évaluation environnementale** (étude d'impact et dossier d'autorisation) présentée à l'appui de cette demande d'autorisation, **pour avis dans un délai de deux mois à compter de la réception du présent courriel.**

Vous avez la possibilité de solliciter un exemplaire papier de ces documents auprès du maître d'ouvrage.

Vous êtes informé, par ailleurs, que ce projet fera l'objet d'une enquête publique sur le territoire de vos communes, à l'issue de la phase d'examen, a priori courant septembre 2024.

logo de la
DDT de l'Ain

Emmanuelle MEYER-DELION

Direction départementale des territoires de l'Ain (DDT 01)
Service protection et gestion de l'environnement (SPGE)
Chef de l'unité pilotage et gestion, comprenant le guichet unique "loi sur l'eau" (IOTA)

Téléphone: 04 74 50 67 50 (sauf mercredi)

Adresse postale : 23 rue Bourgmayer -CS90410- 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
Pour envoyer un fichier de plus de 5Mo : <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr>

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 20240516SaisineMairesR122_7PlanEpandageGbaSignee.pdf (166 ko)
- Etude préalable et annexes.zip (137 Mo)
- ProjetGBA-Perimetre.zip (313 ko)
- 230906_ProjetGBA-Parcelles.csv (228 ko)
- A2101075_CA3B_AVP_02_220721.pdf (1 Mo)
- A2101075-Tienne_AVP_Rapport_V3.pdf (2 Mo)
- Decision examen cas par cas_plan epandage boues BeB.pdf (464 ko)
- fichierAccuseReception.pdf (2 ko)
- fichierSyntheseDepotTeleprocedure.pdf (9 ko)
- PJ1_PlanSituation.pdf (352 ko)
- PJ3_MaitriseFonciere.pdf (89 ko)
- PJ4_EE-1-138.pdf (11 Mo)
- PJ4_EE-7-35.pdf (2 Mo)
- PJ4_EE-139-145.pdf (432 ko)
- PJ7-NPNT_V2.pdf (1 Mo)

15 fichiers, taille totale: 156 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **dimanche 16 juin 2024 à 09:03 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=cZXqbtIbQE9eWXYF6poc4sFXz2e3CU1m_SQYPu0fp48

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

© Ministère de la Transition énergétique